

TERMES DE RÉFÉRENCE

Recrutement d'un.e consultant.e indépendant.e pour la revue externe du projet EcA Livelihoods du HCR au Tchad

AVIS DE CONSULTANCE

Pays	Tchad
Zone de la mission	N'Djamena et provinces de l'Est du Tchad, avec visites de terrain
Type de contrat	Consultance individuelle, rémunération forfaitaire axée sur les livrables
Durée indicative	Maximum 45 jours de travail. La mission doit être intégralement achevée au plus tard le 31 décembre 2026, incluant la restitution finale et la clôture technique.
Date limite de candidature	Vendredi 6 novembre 2026 à 17 h 00, heure du Tchad
Référence de l'avis	
Échéance impérative de la mission	Tous les travaux, livrables, données, rapports, présentations et activités de clôture doivent être achevés et validés au plus tard le 31 décembre 2026.

1. Contexte et justification

Le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) met en œuvre, avec ses partenaires, un projet de deux ans financé par la Generalitat Valenciana visant à renforcer la résilience, les moyens de subsistance et l'inclusion économique des personnes réfugiées et des communautés d'accueil dans l'Est du Tchad. Le projet couvre notamment les provinces du Ouaddaï, du Sila, du Wadi Fira et de l'Ennedi Est et combine des interventions en agriculture résiliente au climat, élevage, entrepreneuriat, inclusion financière, cohésion sociale et protection de l'environnement.

Le cadre logique vise notamment la restauration d'espaces naturels dégradés, l'accès à des opportunités d'emploi et à des moyens de subsistance durables, ainsi que l'autonomisation des femmes. Parmi les résultats prévus figurent l'appui à l'agriculture pluviale et à l'horticulture, le soutien au petit élevage, la création d'Associations villageoises d'épargne et de crédit (AVEC) et l'accompagnement d'associations de micro-entrepreneurs.

Dans le cadre de ses engagements de redevabilité, le HCR prévoit une revue externe indépendante portant exclusivement sur les activités financées par le projet, leurs réalisations, leurs résultats et leur durabilité. Socodevi agit comme intermédiaire administratif et financier pour le recrutement et la contractualisation. Le HCR demeure responsable de la supervision technique de la revue et de la validation des livrables. Afin de préserver l'impartialité du processus, le ou la consultant-e devra être indépendant-e du HCR, de Socodevi et des partenaires de mise en œuvre du projet.

2. Objet de la consultation

La présente consultation a pour objet de recruter un.e consultant.e externe et indépendant.e chargé.e de conduire une revue finale du projet EcA Livelihoods. La revue devra apprécier, sur la base d'éléments vérifiables, le niveau de mise en œuvre des activités, l'atteinte des produits, résultats, indicateurs et cibles du cadre logique, l'accès effectif des bénéficiaires aux appuis, la durabilité des acquis et les enseignements utiles à la programmation future.

3. Objectifs de la revue

3.1 Objectif général

Fournir au HCR, à Socodevi, au bailleur et aux parties prenantes une appréciation indépendante, rigoureuse et fondée sur des données probantes de la mise en œuvre, des réalisations, des résultats et des perspectives de durabilité du projet financé.

3.2 Objectifs spécifiques

- Évaluer le degré de mise en œuvre des activités prévues et leur conformité au plan de travail et aux engagements du projet.
- Mesurer le niveau d'atteinte des produits, résultats, indicateurs et cibles du cadre logique, avec ventilation pertinente par sexe, âge et statut de population lorsque les données le permettent.
- Apprécier l'accès des personnes réfugiées et des communautés d'accueil aux services, formations, actifs productifs et opportunités économiques proposés, ainsi que leur niveau de satisfaction.
- Analyser la viabilité économique, la rentabilité et la pérennité des initiatives de moyens de subsistance soutenues.
- Examiner la contribution du projet à la restauration environnementale, à la résilience climatique, à la gestion durable des ressources naturelles et à la cohésion sociale.

- Apprécier la cohérence du projet avec les priorités publiques locales et régionales ainsi que sa complémentarité avec les interventions d’autres acteurs.
- Identifier les réalisations majeures, les bonnes pratiques, les contraintes, les adaptations, les leçons apprises et formuler des recommandations réalistes, hiérarchisées et opérationnelles.

4. Portée de la revue

Portée programmatique	Uniquement les activités, objectifs, résultats, indicateurs et effets attendus financés dans le cadre du projet EcA Livelihoods.
Période examinée	Du démarrage du projet jusqu’à la date de collecte des données de la revue.
Couverture géographique	Zones d’intervention relevant des bureaux de terrain de Farchana, Goz Beida, Iriba, Guéréda et Amdjarass; l’échantillon final sera validé dans le rapport de démarrage.
Populations concernées	Personnes réfugiées, communautés d’accueil, femmes, jeunes, personnes en situation de vulnérabilité, organisations communautaires et acteurs institutionnels.
Dimensions transversales	Âge, genre et diversité; protection; droits humains; inclusion; environnement; changement climatique; redevabilité; confidentialité et protection des données.

5. Questions principales de la revue

Domaine	Question de revue
Q1. Mise en œuvre	Dans quelle mesure les activités prévues ont-elles été réalisées conformément aux engagements et au plan de travail? Quelles activités ont été achevées, ajustées, partiellement réalisées ou non réalisées, et pourquoi?
Q2. Résultats	Dans quelle mesure les produits, résultats, indicateurs et cibles du cadre logique ont-ils été atteints? Quels facteurs ont facilité ou freiné leur réalisation?
Q3. Accès et satisfaction	Dans quelle mesure les personnes ciblées ont-elles effectivement accédé aux services, formations, actifs productifs et opportunités économiques? Quel est leur niveau de satisfaction et quels obstacles ont affecté l’accès?
Q4. Réalisations et bonnes pratiques	Quelles réalisations et approches ont produit les résultats les plus significatifs? Lesquelles pourraient être reproduites ou mises à l’échelle?
Q5. Défis et apprentissages	Quels défis, contraintes, mesures d’adaptation et enseignements majeurs ressortent de la mise en œuvre?
Q6. Viabilité et durabilité	Les initiatives soutenues demeurent-elles actives, viables, rentables et susceptibles de se poursuivre? Ont-elles contribué aux revenus, à la productivité, à la résilience et à la réduction de la dépendance à l’aide?
Q7. Environnement et résilience	Dans quelle mesure le projet a-t-il contribué à la restauration environnementale, à la résilience climatique et à la gestion durable des ressources naturelles?
Q8. Cohérence et complémentarité	Dans quelle mesure le projet est-il aligné sur les priorités publiques et complémentaire des interventions humanitaires et de développement dans les zones ciblées? Existe-t-il des synergies, chevauchements ou lacunes?
Q9. Inclusion et protection	Dans quelle mesure le projet a-t-il intégré l’âge, le genre, la diversité, la protection, les droits humains et l’inclusion effective des personnes réfugiées et des groupes marginalisés?

6. Approche méthodologique attendue

Le ou la consultant·e proposera une méthodologie mixte, participative, sensible au contexte et proportionnée aux ressources disponibles. La méthodologie définitive sera validée dans le rapport de démarrage et devra permettre la triangulation systématique des données.

Échéance impérative : l'ensemble des données quantitatives et qualitatives devra être entièrement recueilli, synchronisé, contrôlé, nettoyé, anonymisé et validé au plus tard le 18 décembre 2026, afin de permettre l'analyse, le rapportage, la validation des livrables et la restitution finale au plus tard le 31 décembre 2026. Toute reprise rendue nécessaire par des données incomplètes, incohérentes ou non conformes devra être achevée avant le 18 décembre 2026.

- Revue documentaire: document de projet, cadre logique, rapports d'avancement, bases de suivi, données financières pertinentes, rapports de mission, documents des partenaires, comptes rendus de coordination et politiques applicables.
- Entretiens semi-structurés avec le HCR, Socodevi, les partenaires de mise en œuvre, les services techniques de l'État, les autorités locales, les organisations communautaires et d'autres acteurs pertinents.
- Groupes de discussion et entretiens individuels avec des personnes réfugiées et des membres des communautés d'accueil, en assurant une participation adaptée des femmes, des jeunes et des personnes vulnérables ou marginalisées.
- Visites de terrain et observation directe d'un échantillon représentatif d'activités, d'actifs productifs, de sites restaurés et d'initiatives économiques.
- Analyse quantitative des progrès par rapport aux indicateurs et cibles, accompagnée d'une analyse qualitative des changements, facteurs explicatifs, écarts et effets inattendus.
- Triangulation des sources, documentation des limites méthodologiques et formulation de constats traçables vers les preuves recueillies.

6.1 Exigences éthiques et de protection des données

- Obtenir un consentement libre et éclairé avant tout entretien ou collecte de données.
- Garantir la confidentialité, l'anonymisation, la sécurité du stockage et l'accès restreint aux données.
- Appliquer les principes « ne pas nuire », de respect, de non-discrimination et de protection des personnes interrogées.
- Prévoir des modalités sûres et culturellement appropriées pour les consultations, notamment avec les femmes et les personnes vulnérables.
- Ne publier aucune donnée permettant d'identifier une personne sans autorisation explicite.

7. Tâches et responsabilités du ou de la consultant·e

- Tenir une réunion de cadrage avec le HCR et Socodevi.
- Analyser la documentation disponible et préciser la théorie d'intervention ainsi que la matrice de revue.
- Concevoir la méthodologie, le plan d'échantillonnage, les outils de collecte, le plan d'analyse et le calendrier détaillé.
- Le cas échéant, recruter, former et superviser les enquêteurs, sous réserve de validation préalable des arrangements proposés.
- Conduire la collecte de données à N'Djamena et dans les zones de terrain retenues.
- Assurer le contrôle qualité, le nettoyage, l'analyse et la triangulation des données.

- Présenter les constats préliminaires à l'issue du terrain et recueillir les observations factuelles.
- Produire un rapport provisoire, intégrer les commentaires consolidés et soumettre le rapport final.
- Présenter les résultats finaux aux parties prenantes et remettre l'ensemble des annexes, outils et bases de données anonymisées.
- Organiser un suivi quotidien de la collecte et transmettre au HCR et à Socodevi un bref état d'avancement précisant les données recueillies, les contrôles effectués, les anomalies détectées et les mesures correctrices.
- Effectuer des contrôles de cohérence, d'exhaustivité et de qualité, ainsi que des vérifications ponctuelles et contre-vérifications lorsque la méthodologie l'exige.
- Reprendre, sans coût additionnel, tout questionnaire ou entretien incomplet, incohérent, non conforme ou insuffisamment documenté avant la validation définitive de la base.
- Remettre, au plus tard le 18 décembre 2026, une base de données complète, nettoyée, anonymisée, documentée et validée, accompagnée du dictionnaire des variables, du registre de contrôle qualité et d'une note de validation de la collecte.

8. Livrables attendus

No	Livable	Contenu minimal	Paiement indicatif
1	Rapport de démarrage	Méthodologie, échantillonnage, matrice de revue, outils, protocole éthique, plan d'analyse, calendrier et limites anticipées. Maximum 10 pages hors annexes.	20 %
2	Présentation des résultats préliminaires issus de la collecte	PowerPoint fondé sur la base validée, présentant les constats préliminaires, les écarts, les limites et les premières recommandations.	20 %
3	Projet de rapport final	Rapport complet soumis pour commentaires, incluant une analyse du cadre logique indicateur par indicateur.	Inclus
4	Rapport final	Méthodologie, constats, analyse, conclusions, bonnes pratiques, leçons apprises et recommandations hiérarchisées. Maximum 30 pages hors annexes.	60 %
5	Présentation finale et dossier de données	PowerPoint final, matrice de commentaires, outils, liste anonymisée des consultations et bases de données nettoyées/anonymisées.	Inclus au solde

Langue des livrables : français. Les livrables seront transmis en formats Word, Excel et PowerPoint modifiables, ainsi qu'en PDF pour les versions validées.

Note : tout paiement est conditionné par la réception et l'approbation écrite du livrable correspondant par le HCR, selon le dispositif de validation convenu avec Socodevi. Le deuxième paiement est conditionné par la validation de la présentation des résultats préliminaires. Le paiement final est conditionné par l'approbation, au plus tard le 31 décembre 2026, du rapport final, de la présentation finale, des annexes et du dossier de données. Les corrections et reprises liées à une non-conformité sont à la charge du ou de la consultant-e.

9. Durée, calendrier et lieu de la mission

La mission est prévue pour une durée maximale de 45 jours de travail et doit être intégralement achevée au plus tard le 31 décembre 2026. Cette échéance couvre la préparation, la collecte, le contrôle et la validation des données, l'analyse, la rédaction et l'approbation des rapports, la présentation finale, la remise du dossier de données et la clôture technique. Le ou la consultant-e proposera une répartition de la charge de travail compatible avec cette durée maximale et le calendrier impératif. Toute adaptation du calendrier devra être autorisée par écrit et ne pourra reporter l'échéance finale du 31 décembre 2026.

La durée maximale de 45 jours correspond à la charge totale de travail du ou de la consultant-e et non à l'addition des jours calendaires associés à chaque activité du tableau. Certaines activités, notamment la collecte, la supervision, le contrôle qualité, le nettoyage progressif et l'analyse préliminaire, peuvent être conduites concomitamment. Le calendrier détaillé proposé par le ou la consultant-e devra démontrer que la charge totale n'excède pas 45 jours de travail et que l'ensemble de la mission, incluant la restitution finale et la clôture technique, est achevé au plus tard le 31 décembre 2026.

Période	Phase	Activités principales	Livrable / jalon
Dans les 3 jours ouvrables suivant la signature	Lancement	Documentation; réunion HCR-Socodevi-consultant-e; validation des circuits de décision.	Contrat signé; PV de lancement.
Jours 1–5	Revue documentaire	Analyse du projet, cadre logique, rapports, bases de suivi et documents des partenaires.	Note documentaire.
Jours 6–10	Méthodologie et outils	Matrice de revue, échantillonnage, outils, protocole éthique, plan d'analyse et assurance qualité.	Projet de rapport de démarrage.
Au plus tard le 20 nov. 2026	Validation méthodologique	Réunion technique et intégration des commentaires consolidés.	Rapport de démarrage validé.
21–23 nov.	Préparation du terrain	Planification des sites, logistique, mobilisation et préparation de l'équipe.	Plan de terrain final.
24–25 nov.	Formation et prétest	Formation, prétest, corrections et paramétrage final des outils.	Outils validés.
26 nov.–12 déc.	Collecte principale	Enquêtes, entretiens, groupes de discussion, observations et visites de sites.	Données recueillies.
26 nov.–12 déc.	Contrôle qualité continu	Synchronisation quotidienne, contrôles de cohérence et corrections progressives.	Registre des anomalies.
13–15 déc.	Nettoyage approfondi	Valeurs manquantes, doublons, incohérences et vérifications qualitatives.	Base provisoire nettoyée.
16–17 déc.	Reprises et contre-vérifications	Compléments, reprises et vérifications ciblées.	Base complète.
18 déc.	Validation de la base	Anonymisation, dictionnaire des variables et validation technique.	Base consolidée et validée.
19–22 déc.	Analyse et triangulation	Analyse quantitative et qualitative; cadre logique; constats et conclusions.	Résultats consolidés.
23 déc.	Restitution préliminaire	Présentation des résultats préliminaires et recueil des observations factuelles.	Présentation préliminaire validée.
24–26 déc.	Projet de rapport final	Rédaction du rapport, recommandations et annexes.	Projet de rapport final.
27–28 déc.	Revue consolidée	Commentaires consolidés du HCR et de Socodevi.	Matrice de commentaires.
29–30 déc.	Finalisation	Intégration des observations; contrôle qualité; finalisation du rapport et de la présentation.	Rapport final et dossier complet.
31 déc. 2026	Restitution finale et clôture	Présentation finale; approbation et remise définitive de tous les livrables, outils et données.	Clôture technique impérative.

Note de planification : la collecte principale doit être achevée au plus tard le 12 décembre 2026. La période du 13 au 18 décembre est réservée au nettoyage, aux contrôles, aux reprises et à la validation de la base. L'analyse, le rapportage, la validation des livrables et la préparation de la restitution se déroulent du 19 au 30 décembre. La restitution finale et la clôture technique ont lieu impérativement le 31 décembre 2026.

Le travail sera réalisé à N'Djamena et dans les zones de terrain retenues, avec une partie du travail documentaire pouvant être effectuée à distance. Les déplacements seront organisés conformément aux dispositions contractuelles, aux procédures applicables et aux conditions d'accès et de sécurité.

10. Dispositif de gestion et de supervision

- Le HCR assure l'orientation technique, la supervision de la revue et la validation des livrables.

- Socodevi assure la gestion administrative et financière du contrat et constitue le lien contractuel avec le ou la consultant-e.
- Les commentaires techniques sur les livrables sont consolidés avant leur transmission au ou à la consultant-e.
- La participation de Socodevi et des partenaires au processus ne doit pas influencer les constats, conclusions ou recommandations de la revue.
- Le ou la consultant-e demeure responsable de l'indépendance de son analyse, de la qualité des données et du respect des délais.

11. Profil et qualifications requises

11.1 Exigences obligatoires

- Diplôme universitaire supérieur, minimalement une maîtrise, en économie, études du développement, agriculture, sciences sociales, suivi-évaluation ou domaine connexe.
- Au moins sept années d'expérience professionnelle pertinente en moyens de subsistance, inclusion économique, résilience, développement rural, entrepreneuriat ou domaines connexes dans des contextes humanitaires ou de développement.
- Expérience démontrée dans la conduite de revues indépendantes, évaluations, études ou exercices de vérification des résultats pour des agences des Nations Unies, ONG internationales, bailleurs bilatéraux ou partenaires de développement.
- Maîtrise des méthodes mixtes, de l'échantillonnage, de la collecte quantitative et qualitative, de l'analyse et de la triangulation.
- Excellentes capacités d'analyse, de synthèse, de rédaction et de présentation en français.
- Connaissance des programmes de moyens de subsistance et d'inclusion économique des personnes réfugiées et des communautés d'accueil, notamment l'agriculture, l'entrepreneuriat, l'inclusion financière et la résilience.
- Disponibilité pour effectuer des déplacements dans l'Est du Tchad, sous réserve des conditions d'accès et de sécurité.

11.2 Atouts

- Expérience antérieure avec des programmes financés par le HCR ou mis en œuvre dans des contextes de déplacement forcé.
- Expérience au Tchad, au Sahel ou dans un contexte opérationnel comparable.
- Connaissance de la gestion axée sur les résultats, de la redevabilité et des exigences de rapportage des bailleurs.
- Expérience de coordination d'équipes pluridisciplinaires d'évaluation ou de collecte.
- Connaissance de l'arabe tchadien ou d'autres langues pertinentes dans les zones d'intervention.

12. Indépendance, conflits d'intérêts et confidentialité

Le ou la consultant-e doit être totalement externe et indépendant-e du HCR, de Socodevi et des partenaires de mise en œuvre du projet. La candidature doit comprendre une déclaration signée d'absence de conflit d'intérêts. Toute relation professionnelle, financière, personnelle ou institutionnelle susceptible d'affecter, ou de sembler affecter, l'impartialité de la revue doit être déclarée.

- Ne pas avoir participé à la conception, à la mise en œuvre, au suivi ou à la prise de décision concernant le projet examiné.
- Ne pas utiliser les informations recueillies à d'autres fins que l'exécution du mandat.
- Respecter les obligations de confidentialité, de protection des données et de propriété intellectuelle prévues au contrat.
- Signaler immédiatement toute situation pouvant compromettre l'indépendance de la revue.

13. Contenu du dossier de candidature

- Une lettre de manifestation d'intérêt indiquant la disponibilité du ou de la consultant-e.
- Une offre technique comprenant la compréhension du mandat, la méthodologie, le plan d'échantillonnage préliminaire, l'organisation du travail, le calendrier et les mesures de contrôle qualité.
- Un curriculum vitae détaillé mettant en évidence les expériences pertinentes.
- Deux exemples récents de rapports comparables rédigés par le ou la candidat. e, ou des liens permettant d'y accéder légalement.
- Les coordonnées de trois références professionnelles récentes.
- Une offre financière détaillée et forfaitaire, libellée en XAF, distinguant honoraires, déplacements, indemnités, collecte de données et autres coûts.
- Une déclaration signée d'indépendance, d'absence de conflit d'intérêts et de disponibilité.
- Pour les cabinets ou équipes : composition, rôles, CV de chaque membre clé et preuve d'enregistrement légal.

14. Critères d'évaluation des offres

Les offres seront évaluées selon le principe du meilleur rapport qualité-prix. La pondération ci-dessous est proposée pour publication et peut être ajustée avant lancement, sous réserve de validation interne.

Critère	Pondération (%)
Compréhension du mandat et qualité de la méthodologie	25
Expérience pertinente dans les revues/évaluations comparables	20
Expertise en moyens de subsistance, inclusion économique, résilience et contexte réfugié	15
Qualifications et compétences du/de la consultant-e ou de l'équipe	15
Plan de travail, faisabilité du calendrier et dispositif qualité	5
Offre financière	20
TOTAL	100

Seuil technique recommandé : 70 % de la note technique avant ouverture ou prise en compte de l'offre financière.

15. Modalités financières

Le contrat sera établi sur une base forfaitaire liée aux livrables. L'offre financière doit couvrir l'ensemble des coûts nécessaires à l'exécution du mandat, sauf les coûts expressément pris en charge séparément par

l'entité contractante dans le contrat final. Aucun coût non prévu et non autorisé par écrit ne pourra être réclamé.

- 20 % après approbation du rapport de démarrage.
- 20 % après validation de la présentation des résultats préliminaires issus de la collecte.
- 60 % après approbation du rapport final, de la présentation finale et des annexes exigées.

16. Modalités de soumission

Les dossiers complets doivent être transmis au plus tard le vendredi 6 novembre 2026 à 17 h 00, heure du Tchad, par courriel à [adresse de soumission], avec pour objet : « Candidature – Revue externe EcA Livelihoods HCR Tchad – [Nom du/de la candidat-e] ».

- Les offres technique et financière doivent être fournies dans deux fichiers distincts clairement identifiés.
- Les candidatures incomplètes ou reçues après l'échéance peuvent être rejetées.
- Seules les personnes présélectionnées seront contactées.
- Socodevi se réserve le droit de ne donner aucune suite au présent avis ou de demander des clarifications, sans que cela ouvre droit à indemnisation.
- Les candidatures féminines et celles de personnes qualifiées issues de profils diversifiés sont encouragées.

17. Documents de référence à mettre à la disposition du/de la consultant-e

- Document de projet approuvé et budget pertinent.
- Cadre logique officiel du projet, en français et en anglais.
- Rapports narratifs et de suivi disponibles.
- Bases de données de suivi et tableaux de progression des indicateurs.
- Rapports de partenaires, rapports de mission et comptes rendus de coordination pertinents.
- Politiques et protocoles applicables en matière de protection, de consentement, de confidentialité et de protection des données.
- Toute autre documentation jugée utile à la revue.

18. Dispositions générales applicables à la consultance

Les dispositions ci-dessous devront être reprises ou précisées dans le contrat de prestation. Elles complètent les exigences techniques des présents TDR sans limiter les obligations prévues par les politiques applicables de Socodevi et du HCR.

18.1 Statut, responsabilité et organisation du travail

- Le ou la consultant-e intervient comme prestataire indépendant-e. La consultance ne crée aucune relation d'emploi, de partenariat, de coentreprise ou de mandat avec Socodevi ou le HCR.
- Le ou la consultant-e assume l'entière responsabilité de l'organisation de son travail, de son personnel, de ses équipements, de sa logistique et du respect des lois et règlements applicables.
- Le personnel clé proposé dans l'offre ne peut être remplacé sans autorisation écrite préalable de Socodevi et validation technique du HCR. Tout remplacement doit présenter des qualifications au moins équivalentes.
- Aucune sous-traitance, cession totale ou partielle du mandat n'est autorisée sans accord écrit préalable de Socodevi.

18.2 Obligation de résultat sur la collecte et assurance qualité

La composante de collecte sera considérée comme achevée uniquement lorsque l'ensemble des données prévues aura été recueilli, synchronisé, contrôlé, nettoyé, anonymisé et formellement validé par le HCR, selon le dispositif convenu avec Socodevi. La collecte et la validation de la base doivent être achevées au plus tard le 18 décembre 2026 afin de permettre l'analyse, le rapportage, la restitution finale et la clôture technique au plus tard le 31 décembre 2026.

- Le ou la consultant-e met en place un plan d'assurance qualité couvrant la formation, le prétest, la supervision, les contrôles quotidiens, la gestion des non-réponses, les contrôles de cohérence, les contre-vérifications et la traçabilité des corrections.
- Les données incomplètes, incohérentes, dupliquées, insuffisamment documentées ou non conformes doivent être corrigées ou reprises sans coût additionnel.
- Un registre des anomalies, corrections, reprises et validations doit être tenu et remis avec la base finale.
- Tout risque susceptible de compromettre l'échéance du 31 décembre 2026 doit être signalé immédiatement par écrit, avec ses effets probables et un plan de rattrapage. Un tel signalement ne vaut pas prolongation automatique du délai.

18.3 Confidentialité, protection et sécurité des données

- Les informations et documents obtenus dans le cadre du mandat sont confidentiels et ne peuvent être communiqués, reproduits ou utilisés à d'autres fins sans autorisation écrite préalable.
- Les personnes consultées doivent recevoir une information claire sur l'étude et donner un consentement libre et éclairé. Aucune donnée directement identifiable ne doit apparaître dans les livrables publics.
- Les téléphones, tablettes et ordinateurs utilisés doivent être protégés par des codes d'accès; les fichiers doivent être chiffrés ou protégés et accessibles uniquement aux personnes autorisées.
- Toute perte d'équipement, divulgation, accès non autorisé ou autre incident de confidentialité doit être signalé immédiatement à Socodevi et au point focal désigné du HCR.
- À la clôture ou à la résiliation du mandat, le ou la consultant-e remet toutes les données et tous les supports demandés, puis supprime de manière sécurisée les copies résiduelles, sous réserve des instructions écrites de conservation.

18.4 Propriété intellectuelle et remise des résultats

Sauf disposition contractuelle contraire, les livrables, outils, bases de données, guides, questionnaires, analyses, présentations et autres résultats produits dans le cadre du mandat deviennent la propriété de l'entité contractante conformément au contrat. Leur publication, diffusion, réutilisation ou transmission à un tiers requiert une autorisation écrite préalable.

18.5 Conduite professionnelle, sauvegarde et intégrité

- Le ou la consultant-e et son équipe respectent les codes de conduite, politiques de sauvegarde, règles de prévention du harcèlement, de l'exploitation et des abus sexuels, ainsi que les règles de lutte contre la fraude et la corruption qui leur sont communiquées.
- Toute forme d'exploitation, d'abus, de harcèlement, de discrimination, de fraude, de corruption, de conflit d'intérêts ou de représailles est interdite et peut entraîner l'exclusion du processus ou la résiliation du contrat.
- Le ou la consultant-e doit déclarer tout conflit d'intérêts réel, potentiel ou apparent et signer les engagements requis avant le démarrage.

18.6 Sécurité, assurances et devoir de diligence

- Le ou la consultant-e est responsable de la sécurité de son personnel, de ses équipements et de ses opérations, sous réserve des arrangements expressément prévus au contrat.
- Il ou elle doit disposer, pendant toute la durée du mandat, des assurances appropriées pour son personnel, ses déplacements, ses équipements et les risques professionnels applicables.
- Les déplacements et activités de terrain sont conditionnés par les règles d'accès, les consignes de sécurité et les autorisations en vigueur. Aucune collecte ne doit exposer les personnes interrogées ou l'équipe à un risque évitable.

18.7 Modifications, retards, suspension et force majeure

- Toute modification de la portée, du calendrier, de l'équipe, de la méthodologie ou du budget doit faire l'objet d'une autorisation écrite préalable. Les échanges informels ne constituent pas une modification contractuelle.
- En cas de retard imputable au ou à la consultant-e, Socodevi peut demander un plan de rattrapage, suspendre l'acceptation d'un livrable, appliquer les mesures prévues au contrat ou résilier celui-ci.
- La partie affectée par un événement de force majeure doit en informer immédiatement l'autre partie par écrit, documenter ses effets et proposer des mesures d'atténuation. La force majeure ne dispense pas de protéger les données déjà recueillies et de remettre les travaux disponibles.
- Les pénalités, conditions de suspension ou de résiliation, délais de préavis et modalités financières correspondantes seront précisés dans le contrat.

18.8 Acceptation des livrables et coûts

- Un livrable n'est réputé accepté qu'après validation écrite par l'autorité désignée. L'absence de commentaires immédiats ne vaut pas acceptation.
- Les paiements sont liés aux livrables approuvés. Les reprises nécessaires pour rendre un livrable ou une base de données conforme sont comprises dans le prix forfaitaire.
- Aucun coût additionnel ou dépassement budgétaire ne peut être réclamé sans autorisation écrite préalable de Socodevi.

Annexe 1. Synthèse du cadre logique à joindre à l'avis

Cette synthèse facilite la compréhension de la mission. La version officielle complète du cadre logique doit être annexée au dossier de consultation et prévaudra en cas de divergence.

Composante	Formulation synthétique
Objectif général	Contribuer à la protection des personnes réfugiées soudanaises et des communautés d'accueil tchadiennes en améliorant l'accès à des moyens de subsistance durables et la restauration de l'environnement.
Objectif spécifique 1	Contribuer à la restauration des espaces naturels dégradés dans les zones des camps de l'Est du Tchad.
Objectif spécifique 2	Promouvoir l'accès des personnes réfugiées et des communautés d'accueil à des opportunités d'emploi et à des moyens de subsistance durables.
Résultat 1	Renforcement de la protection et de la régénération environnementale des espaces dégradés et promotion de l'inclusion socioéconomique.
Résultat 2	Accès renforcé à des formations adaptées et à des moyens de subsistance durables, particulièrement pour les femmes.

Composante	Formulation synthétique
Principales activités	Réhabilitation de pâturages et ceintures vertes; sensibilisation environnementale et coexistence pacifique; agriculture résiliente; petit élevage; entrepreneuriat, microentreprises et AVEC.